



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

examens et concours

Question écrite n° 43610

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de faire le point sur l'état présent des études de docimologie, en France et à l'étranger, et sur l'intérêt que leur portent ses services.

Texte de la réponse

Au cours des périodes récentes, les pratiques d'évaluation se sont diversifiées à partir des études docimologiques. Ces dernières portaient sur la notation, les examens ; elles visaient la recherche de procédures pour améliorer l'objectivité de la note. Certaines de ces procédures sont utilisées pour les examens, telles que la correction analytique, les barèmes et autres solutions mises en place par les commissions d'harmonisation. Ces études ont été largement développées en France dans les années 50 et 60 par Henri Pierron et ses collaborateurs, reprises par Maurice Reuchlin et Françoise Bacher, puis par Georges NOizet et Jean-Paul Caverni dans les années 70. L'ensemble de ces travaux a montré le manque d'objectivité, et les différents biais intervenant dans la notation. Pierre Merle, dans son article « les recherches sur la notation des élèves » (Education & Formation n° 58 de mars 1998) rappelle que : « l'approche docimologique a été, et demeure, d'un grand intérêt pour trois raisons essentielles : montrer que la notation d'une copie est un travail d'expert et qu'à ce titre, elle impose toujours un travail d'interprétation qui ne se répète jamais à l'identique et ne peut se réduire à une mesure de type physique (en supportant que celle-ci serait toujours simple à réaliser !). A ce titre, la notation d'une copie doit toujours être comprise comme une mesure approximative de la compétence de l'élève ; montrer que l'évaluation des compétences des élèves est assurée de façon plus équitable par la multiplication des mesures (ce qui est le cas au bac, et de façon renforcée aux oraux du second groupe d'épreuves, avec le recours au livret scolaire) ; montrer, directement, l'intérêt des mesures standardisées des connaissances afin de pouvoir établir des comparaisons des compétences des élèves entre classes, entre établissements et dans le temps ». Deux voies de réflexion et de recherches ont été ouvertes pour pallier les imprécisions, voire les erreurs de la notation : l'une est d'ordre pédagogique, il s'agit de mieux décrire les disciplines par des objectifs et des définitions plus précises des connaissances et des compétences, l'autre relève de l'usage d'épreuves standardisées de connaissances et de compétences. A l'heure actuelle, ces dernières se développent en France et à l'étranger. Pour ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale, la direction de la programmation et du développement doit, dans ses missions : réaliser des évaluations du système éducatif afin d'en mesurer les résultats, notamment en termes de connaissances et compétences ; développer une culture de l'évaluation en donnant aux enseignants des outils d'évaluation. Dans ce contexte, elle est engagée depuis 1989, dans une politique visant à mettre à la disposition des enseignants, des outils d'évaluation diagnostique, ceci afin de les aider à repérer les difficultés de leurs élèves et à mieux y remédier. Cette politique s'est concrétisée par la mise en place à chaque rentrée scolaire des évaluations nationales, à trois moments clés du parcours scolaire - l'entrée en CE2, l'entrée en 6e, l'entrée en seconde - ainsi que par la diffusion de banques d'outils d'aide à l'évaluation que les enseignants peuvent utiliser selon leurs besoins tout au long de l'année. L'ensemble de ces évaluations utilisent des épreuves standardisées, qui permettent une mesure objective des connaissances et compétences des élèves à des âges ou niveaux scolaires donnés. Certaines de ces études permettent des comparaisons longitudinales. En outre, la direction de la programmation et du développement

participe à de nombreuses enquêtes et études internationales avec l'OCDE (enquête sur les compétences en lecteur des jeunes de 15 ans), avec l'Union européenne, avec l'Association internationale pour l'évaluation en éducation (IEA). La direction de la programmation et du développement, en 2000-2001, étendra la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation et des banques d'outils à l'entrée à l'école élémentaire, et poursuivra les études en collaboration avec les autres pays, notamment l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43610

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1725

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2438